

Le régime social des indépendants (RSI)

Depuis le 1^{er} Janvier 2008 le RSI assure une mission d'interlocuteur social unique (ISU) pour l'ensemble de la protection sociale des artisans, commerçants et industriels.

Les assurés sont affiliés à la caisse RSI compétente en fonction de l'adresse de leur résidence principale.

Ile-de-France Ouest		
	Téléphone Fax	Circonscription
RSI Ile-de-France Ouest 2 rue Voltaire 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex	Pour les cotisations : ☎ 0810.009.032 Pour les autres motifs : ☎ 01.57.64.70.10	Yvelines Hauts-de-Seine Val d'Oise
Ile-de-France Centre		
	Téléphone Fax	Circonscription
RSI Ile-de-France Centre 141 rue de Saussure – CS 70021 75847 PARIS Cedex 17	☎ 01.43.18.58.58 ☎ 01.43.18.58.00	Paris Seine Saint Denis
Ile-de-France Est		
	Téléphone Fax	Circonscription
RSI Ile-de-France Est 58 rue de la Fosse aux Anglais 77190 DAMMARIE-LES-LYS	☎ 01.80.39.93.00	Essonne Val de Marne Seine et Marne

Pour plus d'informations : www.le-rsi.fr

LISTE DES ORGANISMES CONVENTIONNES

11 – RAM - REUNION DES ASSUREURS MALADIE ☎ 0811.012.012

28 bis boulevard Sébastopol - 75004 PARIS

25 rue Desaix - 75015 PARIS

11 rue du Général de Gaulle - 77000 MELUN

11 avenue de la Gare - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

38 avenue des Genottes - 95800 CERGY

21 – MUTUELLE BLEUE

Centre de Gestion :

68 rue du Rocher - 75396 PARIS CEDEX 08 - ☎ 01.53.42.59.59

Accueil :

68 rue du Rocher - 75396 PARIS Cedex 08 - ☎ 01.53.42.59.59

14 rue René Cassin - 77014 MELUN Cedex - ☎ 01.64.71.39.99

4 rue au Pain - 78300 POISSY - ☎ 01.30.65.96.47

27 – HARMONIE MUTUALITE ☎ 0980.980.200

87 rue de Lévis - 75017 PARIS

162 rue Ordener - 75018 PARIS

13 rue Henri Barbusse – 92000 NANTERRE

31 – AVENIR SANTE MUTUELLE

Centre de Gestion :

12 avenue du Général Mangin - 78027 VERSAILLES CEDEX - ☎ 01.39.23.39.39

Accueil :

12 avenue du Général Mangin - 78027 VERSAILLES CEDEX - ☎ 01.39.23.39.39

18 rue du Maréchal Foch - 78000 VERSAILLES - ☎ 01.39.51.12.12

87 rue de la Roquette - 75011 PARIS - ☎ 01.43.72.12.12

42 rue Edmond Bonté - 91130 RIS-ORANGIS - ☎ 01.69.06.34.31

330 square des Champs Elysées - 91000 EVRY - ☎ 01.60.87.09.09

32 – PREVADIS – CAMPI

Centre de Gestion :

CS 51567 – 75739 PARIS Cedex 15 - ☎ 01.44.84.16.11

Accueil :

55/57 boulevard Magenta - 75010 PARIS

137 rue d'Alésia - 75014 PARIS

236 rue de la Convention - 75015 PARIS

ROLE DE L'ORGANISME CONVENTIONNE

Cet organisme est chargé d'encaisser pour le compte du RSI les cotisations maladie et de régler les prestations (remboursement des frais médicaux, paiement des indemnités journalières).

L'Organisme Conventionné est par ailleurs tenu de répondre aux demandes de renseignements ou aux réclamations de l'assuré.

L'assuré a l'obligation de signaler à son Organisme Conventionné (O.C.) tout changement intervenant dans sa situation dans un délai de 30 jours. Ainsi tout changement de domicile doit lui être signalé immédiatement, à l'exception des changements provisoires tels que : adresse de vacances, déplacements professionnels ou privés de courte durée.

Votre numéro d'immatriculation au Régime devra figurer sur toute correspondance ou document que vous serez amené à adresser à votre Organisme Conventionné.

Aux termes de l'Article R/615.23 du Code de la Sécurité Sociale, le choix de l'assuré est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation adressée au RSI par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle en précisant le nouvel Organisme Conventionné choisi.